

*Décision du Président de la Communauté d'agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SERVICES A LA POPULATION

ACTION SOCIALE ET CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**APPEL D'OFFRES - FOURNITURE D'HABILLEMENT ET DE MATERIEL
D'INTERVENTION ET DE PRESTATIONS DIVERSES POUR LES UNITES
TERRITORIALES DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES, POUR LA FOURRIERE
POUR ANIMAUX, POUR LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION -
SIGNATURE D'UN AVENANT N°1 POUR LES LOTS 1, 4, 6 A 10 ET 12**

Vu les décisions n°2016/227 en date du 1^{er} juillet 2016 et n°2016/251 en date du 07 juillet 2016, par lesquelles le Président a autorisé la signature des marchés ayant pour objet la Fourniture d'habillement et de matériels d'intervention et de prestations diverses pour les unités territoriales des sapeurs-pompiers volontaires, pour la fourrière pour animaux, pour les services de la Communauté d'agglomération, sous la forme de marchés à bons de commande, pour une durée d'un an à compter de la notification reconductible trois fois dans les mêmes conditions, avec les opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 : Matériel de capture et d'articles canins et félins avec la société TELINJECT ayant son siège social à STURZELBRONN (57230), 3, route de Neunhoffen, pour un montant maximum de 12 000 € annuel HT,
- Lot 4 : Bottes d'incendie multi-usages des sapeurs-pompiers avec la société BOCHE, ayant son siège social à SAINT SAUVEUR (79300), ZA Champ Thibaud, pour un montant maximum de 14 000 € annuel HT,
- Lot 6 : Fourniture de tuyaux (tuyaux d'attaque, de refoulement, d'aspiration, etc ...) avec la société EAU ET FEU, ayant son siège social à REIMS (51683) - Zone Industrielle SUD EST- Rue Aloys Senefelder- BP 1008- ZI Sud Est, pour un montant maximum de 25 000 € annuel HT,
- Lot 7 : Matériel et produits insecticides avec la société GALLIN, ayant son siège social à MONTLUEL (01124), 109, rue des Valets, CS 10038, pour un montant maximum de 12 000 € annuel HT,
- Lot 8 : Matériel et outillage d'intervention spécifique aux sapeurs-pompiers et matériel d'outillage standard (polycoise, clés de PI, de barrage, bates à feu, etc...) avec la société GALLIN ayant son siège social à MONTLUEL (01124), 109, rue des Valets, CS 10038, pour un montant maximum de 27 000 € annuel HT,
- Lot 9 : Fourniture, étalonnage, inspection, vérification maintenance préventive et corrective, fourniture de pièces détachées du parc actuel et futur appareil de détection gaz pour les services, avec la société DETECTA SERVICES, ayant son siège social à SAINT LAURENT BLANGY (62223), ZAL du 14 juillet, Rue Pierre et Marie Curie, pour un montant maximum de 13 000 € annuel HT,
- Lot 10 : Matériel de lutte contre l'incendie (pièces de jonction, lances, accessoires, consommables, etc ...) avec la société POK, ayant son siège social à NOGENT SUR SEINE (10400), pour un montant maximum de 12 600 € annuel HT,
- Lot 12 : Casques, lampes et accessoires pour les sapeurs-pompiers avec la société DETECTA, ayant son siège social à ZAL des Meuniers- 295 rue de la Briqueterie- 62580 THELUS, pour un montant maximum de 24 000 € annuel HT,

Considérant que les lots ont été notifiés comme suit : lots 1, 7, 8, 9 le 22 juillet 2016, lot 4 le 27 juillet 2016, lot 10 le 21 juillet 2016, lots 6 et 12 le 12 août 2016,

Considérant que chacun des lots a été reconduit,

Considérant que la relance de la consultation doit s'effectuer pendant la période de la crise sanitaire résultant de l'épidémie du COVID-19,

Considérant que l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020, portant diverses mesures d'adaptation des règles de passation, de procédure ou d'exécution des contrats soumis au Code de la commande publique et des contrats publics qui n'en relèvent pas pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, autorise la prolongation de marché au-delà d'une durée de 4 ans,

Considérant que ces fournitures sont indispensables, notamment à la sécurité des sapeurs-pompiers volontaires réalisant les missions de protection des personnes et des biens, et que le contexte de passation de ce marché remplit les critères de qualification de circonstances exceptionnelles,

Considérant qu'il convient donc de signer un avenant 1 afin de prolonger la durée de ces marchés de 3 mois,

Considérant que les autres clauses restent applicables et inchangées. |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer l'avenant n°1 ayant pour objet la prolongation de 3 mois, de la durée des accords-cadres pour la fourniture d'habillement et de matériel d'intervention et de prestations diverses pour les unités territoriales des sapeurs-pompiers volontaires, pour la fourrière pour animaux, pour les services de la communauté d'agglomération, avec les opérateurs économiques suivants :

- Lot 1 (Matériel de capture et d'articles canins et félins) avec la société TELINJECT ayant son siège social à STURZELBRONN (57230), 3, route de Neunhoffen,
- Lot 4 (Bottes d'incendie multi-usages des sapeurs-pompiers) avec la société BOCHE, ayant son siège social à SAINT SAUVEUR (79300), ZA Champ Thibaud,
- Lot 6 (Fourniture de tuyaux (tuyaux d'attaque, de refoulement, d'aspiration, etc...)) avec la société EAU ET FEU, ayant son siège social à REIMS (51683) - Zone Industrielle SUD EST - Rue Aloys Senefelder-BP 1008- ZI Sud Est,
- Lot 7 (Matériel et produits insecticides) avec la société GALLIN, ayant son siège social à MONTLUEL (01124), 109, rue des Valets, CS 10038,
- Lot 8 (Matériel et outillage d'intervention spécifique aux sapeurs-pompiers et matériel d'outillage standard (polycoise, clés de PI, de barrage, bannes à feu, etc...)) avec la société GALLIN ayant son siège social à MONTLUEL (01124), 109, rue des Valets, CS 10038,
- Lot 9 (Fourniture, étalonnage, inspection, vérification maintenance préventive et corrective, fourniture de pièces détachées du parc actuel et futur appareils de détection gaz pour les services) avec la société DETECTA SERVICES, ayant son siège social à SAINT LAURENT BLANGY (62223), ZAL du 14 juillet, Rue Pierre et Marie Curie,
- Lot 10 (Matériel de lutte contre l'incendie (pièces de jonction, lances, accessoires, consommables, etc...)) avec la société POK, ayant son siège social à NOGENT SUR SEINE (10400),
- Lot 12 (Casques, lampes et accessoires pour les sapeurs-pompiers) avec la société DETECTA, ayant son siège social à ZAL des Meuniers- 295 rue de la Briqueterie- 62580 THELUS.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 25 juin 2020

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 25 juin 2020
Et de la publication le : 25 juin 2020
Le Président,
Certifié signé

Le Président,
Certifié signé

WACHEUX Alain

WACHEUX Alain